

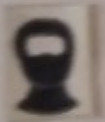
LES 2 ROUES

RESTEZ BRIDÉS GARDEZ VOTRE SÉCURITÉ

Le débrayage d'un scooter est illégal, vous pouvez y payer plus de 135€ d'amende, la confiscation de votre véhicule ou encore votre vie...



Dites attention si vous vous êtes vulnérables en 2 roues.



si vous avez gauche



En 50cc, 45kmh maximum

gilet
pour
la
protection
de
main



Certains équipements sont obligatoires comme le casque, les gants, une plaque d'immatriculation homologuée, les catadioptres ou encore, les feux avant ou arrière.

TE NO: GNAR:

voici l'exemple d'un jeune homme de 17ans, mort suite à ses blessures causées par des acrobaties ilégales. Ce jeune homme en scooter ne portait pas son casque sur sa tête. Ce témoignage confirme qu'il faut porter un casque, et en bon état.

LA DISTRACON MÈNE A LA DISTRUCON

LES DEUX ROUES SONT VULNÉRABLES

4E